

*LE BILINGUISME DANS L'OUEST  
CANADIEN*

---

2e ARTICLE

Les territoires du Nord-Ouest furent d'abord gouvernés de Winnipeg par le lieutenant-gouverneur du Manitoba aidé d'un conseil de sept à quinze membres. Mais ce ne fut qu'en 1876 que cette vaste région reçut d'Ottawa une administration particulière. Comme jadis, des personnes de langue française siégèrent dans les conseils du pays; comme autrefois exista le bilinguisme administratif.

Le gouverneur Archibald avait appelé en octobre 1870 au Conseil des Territoires M. Pascal Brelan et il écrivait au secrétaire d'Etat du Canada: « My present council gives a fair representation of the three great interests of the West, the English, the French, and the Hudson's Bay interest ». En mars 1873, Horace Bélanger devient juge de paix pour le district de Cumberland; en septembre suivant, Louis Chatelain devient juge de paix pour St-Albert, Peter Pambrun pour Lac la Biche, Jean Légaré pour Woody Mountain, Louis Marion pour Belly River. La même année, entrent au Conseil des Territoires MM. Girard et Dubuc.

Et au cours de l'automne, le Conseil décide qu'on fera venir au Nord-Ouest « fifty English and fifty French copies of the criminal statutes of Canada ». Vers la même date, on lit dans les rapports des délibérations: « A committee consisting of the Hon. Messrs. Hamilton and Bannatyne and Mr. Urquhart the clerk of the Council was

appointed with directions to see that all acts of Council etc., shall be published in the English, French and Cree languages. »

L'année 1874 voit Pierre Delorme et Joseph Royal se joindre aux membres français du Conseil des Territoires. Celui-ci décrète en mars :

« Resolved that in view of the fact that the gentlemen commissioned as Justices of the peace in the North West Territories have had no opportunity of becoming acquainted with the laws which now apply to the North West, the Council recommend that a manual containing all such acts and orders of Council as relate to the Government of the North West Territories, together with all acts of the Dominion of Canada, whether relating to the criminal laws or otherwise, which apply to the N. W. Territories and all acts passed by this Council, should be prepared and a number printed, in both French and English for the use of the said Justices of the Peace and other officials. That the secretary of the Council be asked to prepare such a manual and that he be paid a reasonable sum for doing so, and seeing that a sufficient number of copies be properly and correctly printed and issued. »

Le parlement fédéral du Canada remanie, en 1875, la loi fondamentale du Nord-Ouest ; cette législation confirme, à l'article 6, la position légale de la langue française : « All laws and ordinances now in force in the North West Territories, and not repealed by or inconsistent with this act, shall remain in force, until it is otherwise ordered by the Parliament of Canada, by the governor in council, or by the lieutenant-governor and council under the authority of this act. » De plus, l'article 11 de la loi précédente reconnaît aux habitants des Territoires le droit d'établir « such schools therein as they may think fit », sans obliger personne à payer des impôts scolaires à d'autres écoles qu'à celles admises par ses croyances religieuses. C'était affirmer de nouveau le

droit pour les Canadiens-français d'avoir des écoles de leur langue, et pour les Anglais, le même droit à des écoles anglaises.

Il fallait appliquer cette loi-là. Le Manitoba établit un conseil de l'Instruction publique, sur le modèle du conseil de Québec; la section anglaise-protestante et la section française-catholique organisaient, chacune pour soi et suivant ses propres principes pédagogiques, l'enseignement et l'inspection des écoles. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest suivit la même ligne de conduite. Dans l'ancien domaine de la Compagnie de la baie d'Hudson, les droits de tous au point de vue de la langue étaient donc sauvegardés et respectés.

L'honorable compagnie, hélas, avait fait faire à sa protégée, la Terre de Rupert, un mariage de raison en l'unissant au Canada; dans la famille du conjoint, il ne manqua pas de mauvais coeurs pour semer la discorde au milieu du ménage, et le mari refusa à son épouse une confiance qu'elle méritait certainement. Depuis une vingtaine d'années, amis et parents de l'époux avaient été follement invités à quitter leurs lointaines maisons pour une promenade chez les cousins américains; les nouveaux-venus ignoraient complètement sous quel régime matrimonial la Terre du Nord-Ouest avait, plus ou moins de gaieté de coeur, consenti à s'unir au Canada; ils s'installèrent absolument comme chez eux, prirent en grippe la mariée et résolurent de lui fermer la bouche, au cas où elle risquerait des protestations. La crise survint au Manitoba, en 1890, et dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1892 et en 1897.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> *Population du Manitoba*

1871...	19,000
1882...	65,954
1891...	152,506

*Population des Territoires*

1871...	60,500	(Approx.)
1881...	56,446	
1891...	98,967	

A l'instigation du procureur général Walker, le parlement du Manitoba avait, dès 1879, voté une loi supprimant la publication française de tous les documents officiels, mais le projet de loi ne reçut point la sanction de l'autorité. Il appartient au ministère Greenway d'adopter, par sa législation de mars 1890, l'anglais pour unique langue officielle du Manitoba, ainsi que l'école non-française, par l'abolition du département français au Conseil de l'Instruction publique. Le gouvernement manitobain cessa de publier la traduction française de la *Gazette officielle*; l'usage du français fut interdit à la Chambre et devant les tribunaux; les écoles séparées françaises furent détruites.

Aux Territoires du Nord-Ouest, l'aventure n'arriva qu'un peu plus tard. Il existait alors dans ce pays un Conseil de l'Instruction publique à représentants anglais-protestants et à représentants catholiques-français, comme au Manitoba autrefois, comme dans Québec depuis toujours. Chaque langue réglait ses affaires selon son génie particulier pour le bien de ses propres écoles. La législation Haultain de 1892 remania la composition et les pouvoirs du Conseil de l'Instruction publique des Territoires; les inspecteurs d'écoles devenaient tous des protestants et tous ignoraient le français. Dans ces conditions, les écoles catholiques-françaises étaient presque anéanties. Une loi de 1897 fut encore plus radicale: la langue française fut chassée de l'Assemblée législative et des écoles.

Au Manitoba, dans les Territoires et dans la province de Québec, de vives réclamations éclatèrent. Requête des victimes pour désaveu de la législation du Manitoba et des Territoires, recours aux tribunaux du Canada et

d'Angleterre, instances auprès du « Gouverneur en conseil » : toutes ces démarches restèrent à peu près infructueuses. La langue et les écoles françaises, personnes remplies de bonne foi et de crédulité, étaient renvoyées de Caïphe à Pilate et d'Anne à Hérode.

Du mariage du Canada avec la Terre de Rupert était issu en 1870 un premier enfant : le Manitoba. Le parlement impérial avait inséré dans la déclaration de naissance que le nouveau-né parlerait à son gré français et anglais. On a vu tout à l'heure quel respect montrèrent à l'égard de cette promesse le père et sa famille. D'autres êtres devaient voir le jour : des jumelles en 1905, la Saskatchewan et l'Alberta ; un dernier enfant en 1911, le Keewatin-Manitoba. Cette fois, l'acte de naissance se contenta de reconnaître les droits à venir des poupons à des écoles plus ou moins catholiques, sans assurer à la langue française la large part qu'exigeait la promesse de 1870 endossée par la Couronne d'Angleterre. Quant au benjamin, parrains et marraines refusèrent tout net de garantir non seulement ses droits incontestables à des écoles françaises, mais même à des écoles conformes à ses idées religieuses. Il reste un autre fils, quasi inconnu maintenant, mais qui aura, un jour peut-être, de la gloire ; c'est le Yukon, né en 1898. Les parents durent probablement trop boire, ce jour-là, car ils oublièrent, semble-t-il, de supprimer de la déclaration de naissance, la clause protectrice du français et des écoles françaises.

\* \* \*

Et en l'an de grâce 1925, voici comment se manifeste, dans les faits sociaux et dans la législation de l'Ouest, la présence de la langue française :

Manitoba :	1911		1921	
Groupe anglophone..	266,415	personnes	350,992	personnes
Groupe étranger.....	158,155	—	218,488	—
Groupe francophone.	30,944	—	40,638	—

Le groupe étranger a augmenté dans la proportion de 38.1%, en dix ans. Le groupe anglophone qui fusionne sous une désignation commune Anglais, Ecossais, Irlandais, Yankees, a pris de l'avance dans la proportion de 31.7%. Le groupe francophone, lequel réunit Franco-canadiens, Franco-américains, Français-européens, Suisses et Belges, s'est développé dans la proportion de 31.2%. Le groupe des étrangers est celui qui accroît le plus rapidement ses effectifs.

Saskatchewan	1911		1921	
Groupe anglophone..	251,010	personnes	400,416	personnes
Groupe étranger.....	218,171	—	314,942	—
Groupe francophone.	23,251	—	42,152	—

Durant cette période, le groupe francophone, désignation collective de Canadiens-français, de Franco-américains, de Français-européens, tient la tête pour le taux de développement, 81.3%. Le groupe anglophone vient en second lieu avec un taux de 59.5%. Et le groupe étranger, qui réunit plusieurs nationalités, ferme la marche avec une augmentation de 44.3%.

Alberta :	1911		1921	
Groupe anglophone..	192,698	personnes	351,820	personnes
Groupe étranger.....	162,140	—	205,721	—
Groupe francophone.	19,825	—	30,913	—

Le groupe anglophone occupe le premier rang, en Alberta, pour l'augmentation de sa population avec un taux de 82.6%. Suit le groupe francophone avec un taux d'accroissement de 55.6%. En dernier lieu vient le groupe des étrangers avec une modeste avance de 26.8%.<sup>7</sup>

Un géographe français, M. de Lamothe, écrivait les

lignes suivantes, en 1914, sur les Territoires du Nord-Ouest.

« Les remaniements successifs, qui ont porté uniformément au 60° de latitude nord la frontière des provinces situées à l'ouest de la mer d'Hudson, ne laissent désormais dans la catégorie des Territoires que des pays à climat franchement boréal, formant les quatre districts de Yukon, Mackenzie, Keewatin, et Franklin; ce dernier comprenant l'archipel arctique. La superficie totale des Territoires est estimée à 3,753,000 kilomètres carrés en tenant compte des remaniements de délimitations effectués en 1912.

« Si l'on considère que les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda, dans la Russie d'Europe, possèdent, pour une surface de 1,250,000 kilomètres carrés, une population globale de 2,100,000 habitants, on peut se faire une idée assez exacte des possibilités futures de peuplement que présente le district de Mackenzie situé aux

7 Diocèse de Saint-Boniface, fondé en 1847, avec un trifluvien pour archevêque actuel.

Catholiques latins en 1921: Français 23,065; Anglais 3,117; Polonais 3,892; Belges 2,012; Indiens 700; Allemands 317; Hongrois 126; Autres 420. — Total: 33,649.

Diocèse de Régina, créé en 1910, avec un québécois pour archevêque actuel: Catholiques: Population française 18,010; allemande 19,076; anglaise 11,987; polonaise 3,830; hongroise 2,800; indienne 1,000; métisse 2,093; slave 960.—Population totale: 59,816.

Diocèse de Prince-Albert, organisé en 1890, avec un Canadien de l'Ouest pour évêque actuel. Environ 32,000 catholiques, dont plus de 25,000 Canadiens-français.

Vicariat apostolique de Keewatin, créé en 1910, avec un Canadien d'Oka pour chef actuel. En 1921, il comptait 800 catholiques blancs et 6,500 catholiques indiens.

Vicariat apostolique d'Athabaska, fondé en 1862, avec un vénérable Français européen pour actuel titulaire: Mgr Grouard. En 1911, on y comptait 6,000 catholiques. — Sauvages, tous catholiques 5,600; Métis 300; Canadiens-français 100.

Vicariat apostolique du Mackenzie, organisé en 1901, avec un Français européen pour ouvrier, Mgr Breynat, oblat de Marie.

Vicariat apostolique du Yukon, érigé en 1916, avec un Savoyard pour évêque, Mgr Bunoz.

	Territoire du Yukon:	Territoires du Nord-Ouest:
	1921	1921
Population totale.....	4,157	7,888
— catholique.....	699	3,849
— française..	284	258

mêmes latitudes, dans des conditions très analogues de climat, avec une superficie supérieure. Il ne faut pas oublier que plus de 250,000 kilomètres carrés du district de Mackenzie sont compris dans la zone où la culture de l'orge et des pommes de terre est possible; de cette surface, 100,000 kilomètres carrés au moins font partie de la zone de la culture du blé. Il n'y a donc aucune exagération à supposer que, dans un avenir assez lointain, moins lointain cependant qu'on ne serait tenté de le supposer, 3 à 4,000,000 d'hommes pourront vivre dans les districts du Canada Occidental situés au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Il y a aussi bien des chances pour que le noyau de cette population future soit constitué en grande majorité par l'élément canadien-français, le mieux adapté, parmi les blancs d'Amérique, à l'habitât des régions hyperboréennes, et par les Métis très féconds provenant de son mélange avec le sang des aborigènes.»

Les avancés qui précèdent paraissent appuyés sur de solides raisons, et si cela est fondé, il n'est sûrement pas trop tôt pour poser dès aujourd'hui les bases de notre politique de demain et d'assurer à la langue française, aux Territoires actuels du Nord-Ouest, une situation juridique plus élastique que celle où elle s'est vue encluse dans les anciens Territoires.

Les statistiques rencontrent partout dans l'Ouest la langue française. Ce qu'elles n'indiquent point, c'est son organisation pour la vie. Les Canadiens de l'Ouest furent assez souvent bernés par les hommes et les parlements pour se décider enfin à réfléchir sur leur sort et à prendre de sûrs moyens de défense.

Au moins quatre journaux hebdomadaires travaillent avec les méthodes du journalisme à perpétuer la langue et les écoles françaises dans l'Ouest canadien.

1. *Le Manitoba*, fondé en 1872, par M. Larivière; il continue le premier journal français de l'Ouest, *le Métis*, fondé par M. Royal, en 1871;

2. *Le Patriote de l'Ouest*, fondé à Prince-Albert, Saskatchewan, en 1911;

3. La *Liberté*, fondé à Winnipeg, en 1913;

4. L'*Union*, fondé à Edmonton, Alberta, en 1917.

Il se publie également à Saint-Boniface, Manitoba, une revue mensuelle servant de porte-parole à l'archevêché: les *Cloches de Saint-Boniface*, ainsi qu'une revue mensuelle, fondée en 1904, et d'un titre assez clair: l'*Ami du foyer*.

Le *Courrier de l'Ouest*, publié en Saskatchewan, et le *Progrès de Morinville*, publié en Alberta, paraissent ne plus vivre.

Dans un autre ordre d'idées, les diocèses de Saint-Albert-Edmonton, érigé en 1871, avec Mgr Grandin pour premier évêque, et de Winnipeg, créé en 1915, sont actuellement présidés par deux anglophones, le premier, irlandais, et le second, écossais. Le diocèse de Calgary, fondé en 1912, est également détenu à l'heure actuelle, par un irlandais.<sup>8</sup>

La langue française possède aussi dans l'Ouest des organisations au point de vue intellectuel et mondain. Une société du Parler français existe à Saint-Boniface depuis 1912 environ. A Edmonton, Alberta, un cercle d'amis rassemble chaque mois la plupart des Canadiens français de cette ville; on cause ensemble, chacun fournit sa part de friandises pour le goûter, et l'on écarte ainsi des Canadiens, nouveaux venus en Alberta, les sentiments de solitude et d'ennui. L'archevêché de Saint-Boniface a également entrepris, depuis au-delà de dix ans, l'organisation d'une bibliothèque française. Et à Winnipeg, la librairie Kirouac fait circuler des ouvrages

---

<sup>8</sup> Statistiques de 1921:	Catholiques	Canadiens-français
Diocèse d'Edmonton....	62,562	21,925
Diocèse de Calgary....	34,616	8,348
Diocèse de Winnipeg...	40,000	17,000

français. A noter aussi la Société historique du Manitoba.

Trois collèges d'enseignement secondaire, deux sous la direction des Jésuites, le troisième sous celle des Oblats, apprennent aux Canadiens de l'Ouest, la langue maternelle et le latin, seul bilinguisme capable de triompher d'une critique sérieuse.

Le collège de Saint-Boniface, fondé en 1818, par Mgr Provencher, fut dirigé d'abord par les pères Oblats ; de 1876 à 1885, des prêtres séculiers l'administrèrent ; ce sont actuellement des pères Jésuites qui s'occupent de ses 300 élèves. Mgr Mathieu a fondé en 1917, à Gravelbourg, Saskatchewan, un collège classique et commercial qui porte son nom. Les pères Oblats dirigent cette institution et celle-ci compte actuellement 100 élèves. Un même nombre d'élèves reçoivent l'enseignement classique et commercial au Collège d'Edmonton, fondé en 1913, par le père Jésuite Théophile Hudon.

Et parmi les pensionnats de jeunes filles, on peut citer celui de Gravelbourg, Saskatchewan, sous la direction des Soeurs Jésus-Marie de Sillery, parce qu'il rappelle un mot de Mgr Hallé aux religieuses de cette école, lors du passage des voyageurs de la première « Liaison française », en 1924 : « Mes bonnes québécoises, la loi de ce pays est un obstacle à l'enseignement du français. Je ne vous donne qu'un conseil : la loi, c'est la loi ; trichez. » L'Académie Saint-Joseph, à Saint-Boniface, possède 850 élèves, pour sa part.

Non contents de confier à ces excellentes pépinières françaises leurs fils et leurs filles, les Canadiens de l'Ouest, habitués à l'esprit de corps par suite des persécutions auxquelles ils ont été en butte, ont fondé des associations pour maintenir à l'école primaire toute

l'étroite marge de français oubliée par une législation chiche dans les programmes d'études. Ces associations travaillent avec persévérance et discrétion à lever un à un les obstacles posés devant la langue française. Association d'éducation du Manitoba, siège social à Saint-Boniface. Association catholique franco-canadienne : Saskatchewan, siège social à Duck-Lake. Association des commissaires d'écoles : Saskatchewan, siège social à Vonda : cette dernière organisation s'occupe de trouver des institutrices françaises pour la province.

Les Canadiens de l'Ouest ont appris du danger à tenir leurs rangs bien serrés. On s'explique alors la grande convention des Canadiens français du Manitoba, au collège de Saint-Boniface, en mars 1912 ; on comprend que le congrès de Duck-Lake, en 1912 toujours, ait pu réunir cinq cents délégués, et l'on ne s'étonne plus que, presque aux Montagnes Rocheuses, à Edmonton, un congrès de langue française ait pu se tenir en mai 1912, les trois députés au parlement, MM. Lessard, Boudreau et Côté, se faisant un point d'honneur d'être présents.

Et certes, on a cent fois raison de grouper les forces vives des Canadiens de l'Ouest. Car dans les trois provinces, la part faite au français dans les écoles est loin d'avoir été mesurée selon le pacte de garantie du 26 avril—3 mai 1870. Et quand ils songent au câblogramme adressé le 23 avril 1870, par Lord Granville au gouverneur-général, Sir John Young : « Le gouvernement du Canada devra accepter la décision du gouvernement de Sa Majesté sur tous les points contenus dans la « Liste des droits », les habitants français de l'ancienne Terre de Rupert et du Nord-Ouest ont trop compris que : *C'est se payer de mots, de ne se fier qu'aux lois!*

En Alberta, depuis 1905, il est dans l'esprit de la loi

qu'un cours préparatoire français existe et qu'à part la demi-heure d'instruction religieuse en langue maternelle aux écoliers, le français soit enseigné une heure par jour, depuis le premier cours jusqu'au huitième. Les Canadiens n'ont jamais pu obtenir de l'autorité compétente des précisions sur ce que signifie en pratique l'expression : année préparatoire en français. Quant au reste, les Canadiens réussissent à enseigner le français autant qu'il leur est possible à condition d'avoir affaire à un gouvernement favorablement disposé ainsi qu'à des inspecteurs bienveillants. Dans quelle mesure le sont-ils? En mars 1915, la législature d'Alberta votait à l'unanimité le voeu que voici : « That this house place itself on record as being opposed to bi-lingualism in any form in the school system of the province of Alberta and as being in favour of the English language being the only language permitted to be used as the medium of instruction in the schools of Alberta, subject to the provisions of any law now in force in the province of Alberta in that behalf. » Il est probable que de nombreux anglophones d'Alberta se rappellent un pareil souhait, et ce ne sont guère des perspectives rassurantes.

La langue française possède depuis 1905, en Saskatchewan, un certain nombre de droits théoriques et pratiques. Cours préparatoire d'une année tout en français; dans chaque classe jusqu'à la huitième, une heure de français par jour, sans compter la demi-heure d'instruction religieuse en langue maternelle. A la demande de la Confédération scolaire protestante réunie en congrès à Saskatoon, les conservateurs voulurent, en 1912, user de moyens politiques et législatifs pour faire de l'anglais l'unique langue enseignée. Mais l'habileté de Mgr Mathieu et les sentiments généreux du ministre Mother-

well conservèrent le cours français. En 1918 ou 1919, un manuel français d'enseignement a reçu l'approbation du gouvernement Martin; durant l'hiver de 1924, les Canadiens de la Saskatchewan ont vu la persévérance de Mgr Prud'homme et la diplomatie de Mgr Mathieu obtenir du Comité de l'Instruction publique qu'un programme d'études françaises, conforme à leurs besoins nationaux, soit agréé.

Depuis l'automne dernier, l'instituteur québécois, désireux d'exercer sa profession dans les écoles de Saskatchewan, ne fait que huit semaines de stage à l'école normale de l'Etat, au lieu de seize semaines comme auparavant. Et au printemps de 1925, on a même pu lancer la nouvelle de l'équivalence des diplômes pédagogiques entre le Québec et la Saskatchewan. Mais il reste les inspecteurs d'écoles à rendre favorables à la cause française et la tâche est loin d'être toujours facile.

Au Manitoba, le vieux levain francophobe travaille encore la masse sociale. Les jours d'accalmie du ministère Roblin sont passés. En 1916, le cabinet Norris bannissait des écoles la langue française, nonobstant la promesse écrite, signée par Norris lui-même, de ne pas y toucher. Contre cette législation détestable, tous les députés canadiens-français au parlement du Manitoba votèrent. Le député de La Vérendrye, aujourd'hui président de la Chambre, l'honorable Talbot, ne craignit point de traiter de menteur et d'hypocrite en pleine assemblée législative le politicien sans honneur, et il lui promit devant toute la députation de le chasser un jour de l'enceinte parlementaire. Dix ans ne sont pas encore écoulés, et la menace est devenue un fait accompli. A la même occasion, je ne sais plus quel député canadien imita le geste de Lafontaine et protesta contre la mesure Norris

en faisant un discours français au parlement. La langue française a été proscrite, mais les Canadiens du Manitoba ne se sont nullement découragés. Ils ont envisagé froidement le problème qui se posait, et aujourd'hui, en dépit de la légalité, le français s'enseigne dans toutes les écoles où il est possible de l'enseigner, selon un programme d'études sérieusement élaboré. Probablement sous l'influence de ses deux ministres canadiens-français, l'honorable Talbot et l'honorable Préfontaine, le cabinet actuel ferme les yeux sur la stratégie française, et, qui plus est, un délégué du gouvernement a même assisté à l'ouverture d'une importante convention d'instituteurs canadiens-français. La langue française jouit donc au Manitoba de la paix armée.

Quant aux hommes politiques et aux magistrats français des provinces de l'Ouest, ils continuent la succession des nombreux francophones qui, depuis 1870, posent devant les parlements et du haut des tribunaux le fait de leur présence française. Malgré la suppression de leur langue des documents publics et des débats judiciaires, ils attendent, avec une patience qui connaît ses ressources, que la natalité canadienne-française venge à la longue le mépris des solennelles promesses de 1870 et mette la puissance du nombre au service du Droit. <sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> L'honorable Marc Girard, trésorier du Manitoba, premier ministre en juillet 1874, secrétaire provincial en 1879.

L'honorable Joseph Royal, ministre des travaux publics et secrétaire provincial en 1874, 1<sup>er</sup> vice-chancelier de l'Université du Manitoba en 1877, ministre dans le cabinet Norquay en 1878, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest de 1888 à 1893.

L'honorable A.-E. Forget, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en 1898, premier lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan en 1905.

L'honorable Joseph Cauchon, lieutenant-gouverneur du Manitoba en octobre 1877.

M. Pierre Delorme, métis français, ministre dans le cabinet Norquay, vers 1878.

La langue française vient d'être examinée sous de multiples aspects dans l'Ouest canadien. Il en reste un autre sous lequel il convient de la regarder. Cette langue non seulement fait acte de présence là-bas, mais elle possède des biens. C'est le côté économique de la question. Evêchés, collèges, pensionnats, paroisses, hôpitaux comme celui de Saint-Boniface, pour ne citer que celui-là, toutes ces institutions ont la personnalité civile, reconnue et garantie par l'Etat: elles sont donc habiles à acquérir des biens, et de fait, elles en ont acquis. Là où les Canadiens français ont eu, sous une sage direction, la précaution de se grouper en gros noyaux de population, en chaînes de paroisses, comme dans les campagnes du sud du Manitoba et de la Saskatchewan, comme dans celles du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, les pères de famille restent maîtres de la situation, choisissent des commissaires d'écoles de leur langue et sont chez eux dans des écoles qui leur appartiennent.

---

M. Maxime Goulet, ministre de l'agriculture en 1880.

M. Larivière, secrétaire provincial du Manitoba vers 1882.

L'honorable Prendergast, secrétaire provincial du Manitoba en 1888.

Sir Joseph Dubuc, juge en chef du Manitoba en 1903.

L'honorable Alphonse Turgeon, procureur général de la Saskatchewan en 1907.

L'honorable M. Lessard, ministre dans le cabinet d'Alberta en 1912.

L'honorable Joseph Bernier, secrétaire provincial du Manitoba, en 1913.

L'honorable Wilfrid Gariépy, ministre des affaires municipales en Alberta, en 1913.

L'honorable Talbot, président de la Chambre du Manitoba, en 1924.

L'honorable Préfontaine, ministre dans le cabinet manitobain en 1924.

L'honorable juge Gravel, à Gravelbourg, Saskatchewan.

M. Joseph Nolin, le seul député français en Saskatchewan.

L'honorable juge Lucien Dubuc, à Edmonton, Alberta.

Les Canadiens de l'Ouest ont cinq députés au parlement de l'Alberta, et autant, sinon plus, au parlement du Manitoba.

Enfin, sur les 113,713 Canadiens de l'Ouest il ne semble pas exagéré d'avancer qu'au moins soixante-quinze mille d'entre eux s'adonnent à l'agriculture. Or la superficie courante d'une terre est de 160 acres et sa valeur moyenne une fois cultivée est de quinze piastres l'acre. Soixante-quinze mille paysans, cela équivaut à 15,000 familles de cinq personnes. La langue française est, par conséquent, encore propriétaire de 2,400,000 acres de sol, à tout le moins, représentant une valeur globale minimum de \$36,000,000. au très bas mot, et un tel chiffre reste certainement au-dessous de la vérité. Voilà un argument susceptible de produire quelque impression sur des adversaires pour qui l'argent est l'unique titre au respect.

\* \* \*

Cette synthèse des présences du français dans les terres canadiennes de l'Ouest est enfin terminée. Tout n'a pas été dit, mais il en a été dit assez pour qu'on se rende compte de la situation passée et actuelle du français là-bas. Comment comprendre qu'une langue, sans cesse pourchassée par des ennemis sans scrupules, ait pu malgré tout, se répandre sur tant de points de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, des Territoires, et ait réussi à déjouer toutes les embûches les mieux ourdies? C'est au pied du monument Maisonneuve, à Montréal, que le problème s'éclaire. Et le présent travail n'est qu'un commentaire de plus à une parole de Jésuite prononcée il y a trois siècles, à la fin d'une messe: « Le grain de sénévé deviendra un grand arbre, qui couvrira de ses branches tout le pays ».

Yves TESSIER-LAVIGNE,

*Professeur à l'École des Sciences sociales,*

*Délégué de l'Université de Montréal*

*au voyage de Liaison française de 1924.*